

# Compte rendu réunion du Conseil Municipal

Du 20 octobre 2009

Date de convocation : 12 octobre 2009

**PRESENTS** : ZDAN Michel, LORRAIN Jean-Luc, VILLAESCUSA Sylvie, CHENIN Joséphine, NOYES Sylvie, , GLENADEL Jacques, Noël MESPLES, Florence DEMESSANCE, Catherine TEYSSEYRE

**EXCUSES** : FERNET Josette, SABATIER Evelyne .....

**ABSENTS** : .....

**SECRETAIRE** : ...VILLAESCUSA Sylvie

**COMPTE RENDU** : Séance ouverte à 20h30.

## **1. Mise en vente terrain communal**

A la suite de la réunion du CCAS qui s'est tenue le samedi 17 octobre, le CCAS a donné son accord à l'unanimité pour la vente par La Mairie de la parcelle n° 18. Ce terrain n'a pas de COS, il est donc constructible à 100 %, mais impose un assainissement autonome. Il est possible qu'il comprenne une servitude de passage le long du ruisseau. Le prix de vente proposé par M. Le Maire est de 75 000 € pour une surface totale de 1280 m2.

Voté à l'unanimité par le conseil

## **2. Délibération concernant le projet de loi de réforme des collectivités territoriales**

Délibération prise à l'unanimité pour le rejet du projet de loi de réforme des collectivités territoriales.

## **3. Point sur l'état des dépenses du bar communal (moins value et plus value)**

Veelec : plus value de 4509.55 € TTC

Pereira : plus value de 7484,57 € TTC

Corrocher : moins value de 17883,79 € TTC

Patrice Demay : plus value de 1204,97 € TTC

AGTherm : moins value de 1734,2 € TTC

Au total la moins value est de 6227,54 € TTC

Délibération prise à l'unanimité

## **4. Questions diverses**

- Bar communal : M. Le Maire a rendez-vous avec le notaire pour mettre au point le contrat de gérance et de location et notamment la prise en compte du label « Bistrot de Pays ». Les nouveaux gérants

sont prêts à s'installer et l'ouverture est prévue pour courant ou fin novembre 2009.

- M. Le Maire au cours du rendez-vous avec le notaire fera un point sur toutes les acquisitions de terrains par la commune en cours actuellement et également sur le dossier des terrains Mounbail. Il prend aussi contact avec l'avocat pour prendre conseil.

Séance levée à 21h45